Image not found or type unknown

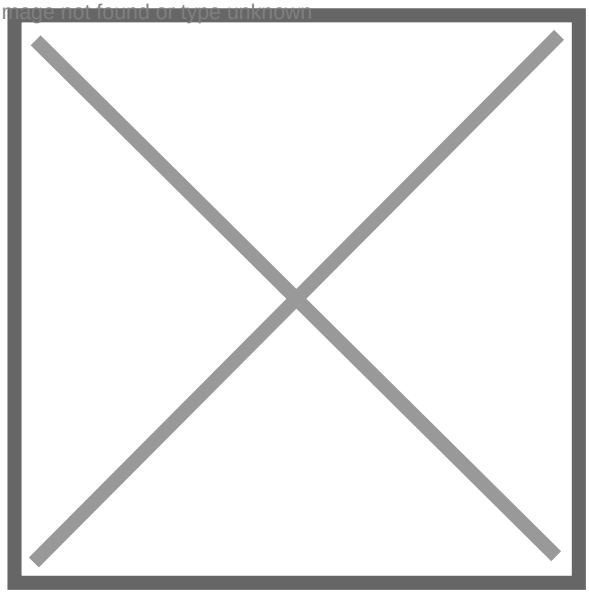

Salubrité: invasion de cafards - quelles actions pour le syndic?

Par **Erlkonigs**, le **06/07/2011** à **14:51**

Bonjour,

Nous avons dans notre immeuble une personne âgée vivant seule (en loi 48) qui a depuis quelques années des capacités physiques et intellectuelles réduites.
Sans proche famille, notre gardienne ne charge de "veiller" sur elle. Cependant, cette dame ne peut plus assurer seule la propreté de son logement et elle est littéralement envahie de cafards.
Par cette chaleur, les cafards progressent à vive allure, et notre bâtiment face au sein est dorénavant infecté.
Lors de la réunion des copropriétaires en juin dernier, le syndic nous a indiqué ne pas avoir de pouvoir pour agir en particulier auprès de cette dame et ne pouvoir faire faire qu'un traitement dans tous les appartements.
Cela ne fait que déplacer de quelques mois le problème.

Le syndic est-il limité à cette action ?
Que peuvent faire en parallèle le conseil syndical et chaque copropriétaire au niveau de la mairie ou de la préfecture pour lutter contre cette prolifération et aider cette dame à bénéficier le cas échéant d'une assistance à domicile?

Merci par avance pour vos précieux conseils

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **15:04**

Déjà, les cafards ne sont pas liés à l'hygiène d'un logement (la preuve, vous devez en avoir chez vous)
Ensuite, il faut avertir la mairie, l'hygiène est une compétence du maire.

Est-elle propriétaire ou locataire ?

Par **Erlkonigs**, le **06/07/2011** à **15:16**

Cette dame est locataire (en loi 48).

Par **mimi493**, le **07/07/2011** à **15:19**

Donc rajoutez une LRAR de mise en demeure au bailleur d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire cesser le trouble anormal du voisinage que sa locataire occasionne, et qu'à défaut, il sera assigné en même temps qu'elle.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés